



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
16 décembre 2015
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises
et du développement
Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité
et de publication
Trente-deuxième session
Genève, 4-6 novembre 2015

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental
d'experts des normes internationales de comptabilité
et de publication sur sa trente-deuxième session

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 6 novembre 2015



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Conclusions concertées	3
A. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises : les prescriptions internationales en matière d'audit et d'assurance et les bonnes pratiques relatives à leur application	3
B. Examen des bonnes pratiques visant à accroître le rôle de la publication d'informations par les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable	4
C. Questions diverses	4
II. Résumé du Président	5
A. Déclarations liminaires	5
B. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises : les prescriptions internationales en matière d'audit et d'assurance et les bonnes pratiques relatives à leur application	5
C. Examen des bonnes pratiques visant à accroître le rôle de la publication d'informations par les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable	11
D. Questions diverses	13
III. Questions d'organisation	17
A. Élection du Bureau	17
B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux	18
C. Résultats de la session	18
D. Adoption du rapport	18
 Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session	19
II. Participation	20

Introduction

1. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication a tenu sa trente-deuxième session¹ au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 6 novembre 2015.

I. Conclusions concertées

A. **Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises : les prescriptions internationales en matière d'audit et d'assurance et les bonnes pratiques relatives à leur application**

(Point 3 de l'ordre du jour)

2. À la trente-deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR), les représentants se sont félicités de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'engagement pris par la communauté internationale de parvenir à un développement qui soit durable dans chacune de ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – en suivant une approche équilibrée et intégrée. Ils ont insisté sur le rôle essentiel que le secteur privé pourrait jouer dans la réalisation des objectifs de développement durable et sur l'importance que revêtait la publication d'informations financières et non financières de qualité pour le renforcement de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gouvernance. Ils ont souligné que la publication d'informations de qualité pourrait également avoir une place importante dans le mécanisme permettant aux États Membres d'assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et servir à évaluer l'impact des entreprises sur le développement durable.

3. L'ISAR a réaffirmé sa volonté d'aider les États membres à promouvoir la publication d'informations de qualité en vue de mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, les représentants ont indiqué qu'il fallait resserrer les liens de coopération à tous les niveaux, particulièrement entre les organismes de réglementation, les organisations comptables professionnelles et le secteur privé, la nécessité d'une action commune devant être évidente aux yeux de tous.

4. Les travaux de la session ont fait ressortir le rôle essentiel que les normes d'audit et d'assurance jouaient dans la formation de capital en accroissant la confiance des investisseurs, favorisant ainsi la mobilisation de ressources intérieures et internationales. Les représentants ont relevé certains aspects de la bonne application des Normes internationales d'audit, tels que la sûreté de l'information non financière, l'audit des petites et moyennes entreprises (PME) et les rapports financiers établis par les organismes publics. Pendant l'examen de la question, l'ISAR a jugé nécessaire de renforcer la collaboration entre les autorités de normalisation, les différents organismes de réglementation sectorielle et les autorités de supervision pour créer des synergies et mettre en place une réglementation efficace. Il a souligné que la qualité des audits, l'indépendance et l'esprit critique professionnel étaient des questions à examiner afin d'accroître la contribution de l'audit à la qualité de l'information. Il a invité la CNUCED à continuer de faciliter la diffusion de bonnes pratiques permettant d'appliquer et de faire respecter les normes internationales d'audit et d'assurance,

¹ Les exposés présentés à la session sont disponibles à l'adresse <http://isar.unctad.org/isar32/isar-32-presentations/> (page consultée le 30 novembre 2015).

notamment au moyen d'études de cas, d'ateliers et de séminaires de renforcement des capacités.

B. Examen des bonnes pratiques visant à accroître le rôle de la publication d'informations par les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable
(Point 4 de l'ordre du jour)

5. Pendant l'examen de cette question, les représentants ont réaffirmé que les entreprises devaient publier des informations fiables et comparables sur leurs résultats financiers et non financiers et donner des renseignements sur la durabilité dans leurs rapports périodiques. Le besoin en était devenu encore plus urgent du fait de l'adoption récente des objectifs de développement durable. Les représentants ont exprimé leur gratitude au groupe consultatif spécial pour les contributions apportées aux travaux sur ce point de l'ordre du jour pendant l'intersession et ont salué la note d'information élaborée par le secrétariat de la CNUCED, qui avait facilité les débats sur la question. L'ISAR a prié la CNUCED de continuer de collaborer avec le groupe consultatif pour recenser les bonnes pratiques dans le domaine de la publication d'informations par les entreprises sur les objectifs de développement durable et faciliter l'harmonisation de l'information sur la durabilité.

C. Questions diverses
(Point 5 de l'ordre du jour)

Lignes directrices sur les bonnes pratiques en matière de contrôle du respect et de l'application des dispositions en vigueur

6. L'ISAR a examiné les progrès accomplis pendant l'intersession dans l'élaboration d'un document d'orientation sur les bonnes pratiques en matière de contrôle du respect et de l'application des normes et codes mondialement reconnus, l'objectif étant de garantir la publication d'informations de qualité sur les résultats financiers et non financiers des entreprises. Il a ensuite poursuivi l'examen de la question et s'est intéressé aux faits nouveaux s'y rapportant. Il a remercié les membres du groupe consultatif créé à cet effet pour leurs contributions au document d'orientation. Les débats ont fait ressortir la complexité des mécanismes de contrôle et le fait qu'il était de plus en plus nécessaire d'établir des lignes directrices pour aider les États membres à établir les mécanismes voulus. L'ISAR a demandé à la CNUCED de mener à terme, en coopération avec le groupe consultatif spécial, les travaux sur l'élaboration du document. Il a convenu que le secrétariat de l'organisation devrait continuer d'examiner les bonnes pratiques et les progrès accomplis dans le domaine du contrôle du respect et de l'application des dispositions en vigueur.

Version en ligne du guide pratique pour le développement de la comptabilité et informations actualisées sur sa mise en application

7. Les représentants ont salué les progrès accomplis par les États membres dans la mise en application du guide pratique pour le développement de la comptabilité et dans l'élaboration de plans d'action utiles au renforcement des capacités. Les participants ont remercié la CNUCED des améliorations apportées à la plateforme électronique consacrée au guide pratique et ont de nouveau encouragé les États membres à mettre ce guide en application pour faciliter leurs activités de renforcement des capacités en matière d'information financière et non financière. Ils ont enfin prié le secrétariat de la CNUCED de mettre à jour le guide pratique, en tenant compte des

faits nouveaux qui ont des conséquences pour les différents indicateurs qui y figurent et des enseignements tirés de sa mise en application par les États membres.

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

8. Le Secrétaire général de la CNUCED a appelé l'attention sur certains faits importants qui se sont produits récemment dans la communauté internationale, en particulier l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a indiqué qu'il serait nécessaire, tout au long de la période de mise en œuvre des objectifs de développement durable, d'évaluer les progrès accomplis et de prendre les mesures correctives voulues. La publication d'informations de qualité était essentielle à la bonne répartition de ressources limitées, à la stabilité financière, à la bonne gouvernance et au dynamisme du secteur privé. Des lacunes persistaient cependant dans certains domaines. Le Secrétaire général a souligné que la publication d'informations pourrait permettre d'évaluer l'impact des entreprises sur le développement durable, la divulgation d'informations environnementales, sociales et relatives à la gouvernance étant cruciale à cet égard. Il ne serait cependant pas facile de garantir la cohérence des cadres et pratiques de publication et la comparabilité des données et des renseignements fournis par les entreprises, et la sûreté de ces informations serait indispensable à leur crédibilité.

9. Dans son exposé, le Président du Financial Accounting Standards Board a souligné que la publication d'informations financières pertinentes, exactes, comparables et vérifiables était indispensable au fonctionnement efficace et rationnel des marchés de capitaux du monde entier. Les normes comptables devaient avoir pour principal objectif de promouvoir la sincérité de l'information financière. L'adoption de ces normes était essentielle à la promotion de la publication d'informations financières de qualité, mais les entreprises, les commissaires aux comptes et les autorités de réglementation avaient eux aussi un rôle important à jouer. Le débat public, la transparence et l'indépendance du financement étaient nécessaires à la publication d'informations de qualité, de même que la coordination aux niveaux national et international. Les projets en cours portaient notamment sur l'élaboration de lignes directrices sur la comptabilité des instruments financiers et des contrats de location.

B. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises : les prescriptions internationales en matière d'audit et d'assurance et les bonnes pratiques relatives à leur application

(Point 3 de l'ordre du jour)

10. Dans son exposé, l'intervenante de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires a dit que celle-ci avait contribué, depuis sa création il y avait plus de vingt-deux ans, à stimuler la croissance économique, à réduire la pauvreté et à favoriser l'investissement international et national. Ses États membres avaient réussi à accroître les entrées d'investissement étranger direct (IED) ces dernières années, et l'Organisation continuerait d'aider les pays africains en promouvant la stabilité, l'efficacité et l'harmonisation du droit des affaires.

11. La représentante de la Commission européenne a donné un aperçu du cadre de publication d'informations par les entreprises qui était en place au niveau européen. L'Union européenne avait commencé à harmoniser l'information financière à la fin des années 1970 pour faciliter les investissements à l'étranger et accélérer

l'intégration des marchés de capitaux européens. Parce qu'ils reposaient sur des principes communs, les états financiers établis dans ses pays membres étaient non seulement d'une grande qualité, mais également largement comparables. Les États membres devaient transposer la directive 2014/95/UE concernant la publication d'informations non financières dans leur droit national d'ici à la fin 2016. De plus, la Commission étudiait les moyens de faciliter l'accès des petites entreprises aux marchés de capitaux ; l'une des possibilités consistait à élaborer un dispositif de comptabilité spécial d'application facultative.

12. L'intervenant du Conseil de supervision de l'intérêt public a décrit le rôle de cet organe, qui avait été établi en 2005 lorsque les autorités publiques avaient décidé d'accorder une plus grande attention à la fonction d'audit pour protéger l'intérêt public dans le cadre de l'établissement des normes. Parmi les tendances actuelles dans le domaine de l'audit, on pouvait relever le caractère de plus en plus officiel des prescriptions concernant l'indépendance, l'importance accordée aux normes concernant la formation des commissaires aux comptes, la mise en place d'un régime spécial applicable aux entités d'intérêt public et l'incidence de la technologie sur le système des audits. Des organismes comme le Groupe européen des inspections d'audit, l'International Forum of Independent Audit Regulators et le Public Company Accountability Oversight Board des États-Unis d'Amérique contribuaient de plus en plus à l'application effective des normes d'audit. L'intervenant a également souligné l'importance de la publication d'informations non financières.

13. Un expert s'est demandé pourquoi l'Union européenne n'avait pas progressé davantage dans la création d'un répertoire central semblable à celui de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, afin de permettre à ses membres de faciliter l'accès aux états financiers. Un intervenant lui a répondu que la tâche était difficile. Un autre intervenant a précisé que des progrès avaient été faits grâce à l'adoption de la directive 2013/50/UE sur la transparence et que des travaux étaient en cours pour créer une base de données et un portail unique permettant de consulter les états financiers déposés dans les États membres de l'Union.

14. Dans son exposé, l'intervenante de l'International Forum of Independent Audit Regulators s'est penchée sur le rôle de premier plan que jouaient les commissaires aux comptes dans la promotion de la cohérence, de la comparabilité et de la qualité de l'information financière. Selon elle, davantage de requêtes seraient adressées aux entreprises dans le contexte de l'après-2015 pour qu'elles publient des rapports intégrés, et les utilisateurs leur demanderaient plus d'informations non financières. Les rapports d'enquête annuels du Forum (2011-2013) faisaient apparaître un manque de cohérence et d'esprit critique dans la réalisation des audits. C'est pourquoi le Forum et ses membres avaient décidé d'exercer une pression plus grande sur les dirigeants des principaux réseaux de cabinets d'audit afin d'améliorer les plans d'action dans leur ensemble; ils contribueraient par ailleurs régulièrement au processus international d'établissement des normes.

15. En réponse à la question d'un expert sur la tendance croissante des autorités de réglementation à faire appel à leur personnel pour réaliser les inspections d'audit, l'intervenante a indiqué que les membres du Forum confiaient ces inspections à des experts n'entretenant pas de rapports avec les professionnels de l'audit. Répondant à une autre question, elle a convenu que les normes d'audit devaient tenir compte des progrès technologiques pour permettre aux commissaires aux comptes de travailler plus efficacement. Un des enjeux clefs résidait justement dans la façon dont seraient traitées les nouvelles questions et tendances et les innovations dans le cadre de la définition des normes d'audit.

16. Dans son exposé, le représentant du Conseil international de normalisation de la comptabilité (IASB) a mis l'accent sur l'importance de la transparence, de l'efficacité

et de la responsabilité. Il a estimé qu'une bonne transparence permettait aux acteurs intéressés de prendre des décisions économiques en connaissance de cause et que la publication d'informations financières de qualité était nécessaire à l'affectation efficace des capitaux. Le Conseil était sur le point de mener à bien des projets majeurs ayant trait à la comptabilité des contrats de location, aux polices d'assurance, aux cadres conceptuels, à la directive sur la divulgation d'informations non financières et aux examens de suivi. Il s'employait à déterminer quelle approche était la plus indiquée pour intégrer la publication d'informations non financières dans son champ d'activité.

17. L'intervenant de la Fédération internationale des experts-comptables a évoqué les contributions que les comptables pourraient apporter à la réalisation des objectifs de développement durable sur le plan social. Une contribution cruciale des comptables consistait à garantir la bonne gouvernance et la bonne gestion des organisations en veillant à la publication d'informations et de rapports d'audit et d'assurance de qualité, grâce à leurs compétences professionnelles et à leur déontologie. L'intervenant a fait observer que les objectifs de développement durable créeraient une demande d'informations sur le rôle des entreprises dans leur réalisation.

18. La Chef du Service des entreprises de la CNUCED a souligné l'importance des normes d'audit et d'assurance dans le contexte du guide pratique pour le développement de la comptabilité.

19. Au cours du débat qui a suivi, un expert a dit qu'une dynamique de changement était à l'œuvre dans le domaine de la publication d'informations par les entreprises comme dans le secteur de l'audit. Le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance s'était fixé trois objectifs stratégiques pour la période allant jusqu'à 2019 : veiller à ce que les Normes internationales d'audit continuent à servir de fondement à la réalisation d'audits de qualité partout dans le monde en réagissant rapidement aux problèmes observés dans la pratique et aux faits nouveaux ; faire évoluer les normes du Conseil pour répondre au besoin qu'avaient les parties prenantes d'obtenir d'autres services que des audits d'états financiers ; renforcer la communication et la collaboration avec les acteurs clés de la chaîne de l'information en ce qui concernait les questions d'intérêt public touchant l'audit, l'assurance et les services connexes.

20. Les normes révisées sur les rapports d'audit que le Conseil avait publiées concernaient notamment les opinions, les éléments clés à examiner dans l'audit des entreprises cotées, la continuité de l'exploitation et les obligations telles que l'indépendance et le respect des règles déontologiques. L'examen des éléments clés de l'audit était l'une des principales composantes de la version révisée du rapport d'audit. À ce titre, il faudrait indiquer dans le rapport les éléments de l'audit des états financiers qui étaient les plus importants d'après l'avis qualifié du commissaire aux comptes. Les projets prioritaires du plan de travail du Conseil pour 2015-2016 portaient sur le contrôle de qualité, les audits de groupes, l'esprit critique professionnel et l'audit d'estimations comptables. De plus, le Conseil avait constitué des groupes de travail s'occupant des innovations, de l'information intégrée et de l'analyse de données dans le cadre de l'audit.

21. Un expert a demandé ce qui pouvait constituer un élément clé d'un audit, s'il y avait un nombre maximum d'éléments clés à examiner et comment le commissaire aux comptes devrait réagir lorsque la direction de l'entreprise examinée ne souhaitait pas divulguer des éléments clés de l'audit. Un intervenant a dit que c'était au commissaire aux comptes, et non à la direction, qu'il incombait de divulguer les éléments clés de l'audit. En outre, l'examen des éléments clés ne dispensait pas le commissaire aux comptes d'émettre une opinion conformément aux normes d'audit. Par exemple, cet examen ne pouvait pas se substituer à une opinion avec réserve si

celle-ci était exigée par les normes. En réponse à la question d'un expert, l'intervenant a donné des précisions sur les groupes de travail du Conseil s'occupant de l'analyse de données dans le cadre de l'audit et des innovations informatiques.

22. Dans son exposé, l'intervenante du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a parlé de l'importance et de l'application concrète des normes internationales d'audit et d'assurance. Au lendemain de la crise financière mondiale, des questions s'étaient posées au sujet de la qualité et des résultats attendus des audits, étant donné que de nombreuses banques ayant fait l'objet d'opinions favorables avant la crise avaient ensuite rencontré de graves difficultés. Le Comité s'occupait avant tout de contrôle bancaire, mais il était favorable à l'application des Normes internationales d'audit et avait proposé d'y apporter des améliorations dans des domaines comme les audits d'instruments financiers et d'estimations, le recours au travail d'autres experts dans le cadre de l'utilisation de modèles d'évaluation financière complexes et les questions de continuité des opérations. La définition des normes, leur application par les banques et par les commissaires aux comptes, l'examen de contrôle et l'action visant à les faire respecter constituaient les phases d'un même cycle. Des initiatives de communication et un dialogue structuré entre les responsables de ces différentes phases étaient nécessaires à la bonne application des normes.

23. Pendant le débat qui a suivi, un expert a demandé pourquoi le coût de l'audit d'une banque était souvent supérieur à celui de l'audit d'entreprises très complexes dans d'autres secteurs. L'intervenante a indiqué que le Comité n'avait pas adopté de position au sujet des frais d'audit. Cela étant, les grandes banques qui réalisaient des opérations internationales avaient un impact considérable sur l'économie mondiale et devaient donc satisfaire aux normes les plus strictes, y compris en matière d'audit.

24. Une autre intervenante a présenté l'expérience de son pays concernant l'élaboration et l'audit des états financiers dans le secteur public et le rôle qu'y jouaient les institutions supérieures de contrôle. L'obligation d'établir des états financiers réguliers et sincères était inscrite dans la constitution. Le passage à la comptabilité d'exercice avait permis de rendre les états financiers plus utiles, notamment à la budgétisation. Son pays appliquait les normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques publiées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

25. Répondant aux questions de plusieurs experts, l'intervenante a dit que la cour des comptes de son pays était indépendante et avait été établie par une loi. Cette institution était dotée d'un personnel suffisant et n'avait pas recours aux services de cabinets d'audit privés. Le rapport d'audit sur les états financiers consolidés de son pays pour 2014 comportait 66 constatations d'audit de portée variable.

26. Dans son exposé, l'intervenant de l'IASB a insisté sur l'importance des normes d'audit aux fins de la publication d'informations financières de qualité et de la confiance des investisseurs et des autres utilisateurs. Il a examiné les liens entre les normes comptables, l'élaboration des états financiers, la gouvernance d'entreprise, l'audit, les investisseurs et l'application effective des normes. Le renforcement des capacités permettait de développer les compétences de tous les acteurs de la chaîne de l'information. Il a également examiné la nature des normes fondées sur des principes et les moyens de faire preuve de discernement en élaborant les états financiers et les rapports d'audit. De plus, la Fondation des normes internationales d'information financière promouvait un programme de formation fondé sur le cadre conceptuel de l'IASB pour favoriser l'application cohérente des normes.

27. Pendant le débat qui a suivi, les experts ont abordé plusieurs questions, dont la révision du cadre conceptuel et ses conséquences, la capacité des petits cabinets comptables à utiliser les outils d'analyse de données pour les audits, la formation des

utilisateurs aux états financiers du secteur public et la place des normes dans les faillites bancaires.

28. Lors d'une autre réunion-débat, un expert a parlé de l'expérience de son pays concernant l'application de normes nationales fondées sur les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et des problèmes relatifs à l'audit qui sont survenus dans ce contexte. Il a présenté les approches que son pays avait adoptées pour réévaluer les actifs immobiliers et fonciers, en prenant des dispositions provisoires relatives à l'entrée en application de ces normes. La mise en place d'un système d'information financière fondé sur la comptabilité d'exercice posait des problèmes. L'organisation de l'expert et le bureau du vérificateur général des comptes, qui était responsable de l'audit des comptes publics, avaient des avis divergents à ce sujet. L'expert estimait que l'application des Normes internationales d'audit à des états financiers d'organismes publics établis en comptabilité d'exercice était un élément dont il importait de tenir compte dans la transition vers un cadre de comptabilité d'exercice comme celui des normes IPSAS. De toute évidence, il était nécessaire de tenir des consultations approfondies entre les différentes parties prenantes, notamment les responsables de l'élaboration des états financiers et les commissaires aux comptes.

29. Dans son exposé, l'intervenant du Conseil de stabilité financière a évoqué les domaines prioritaires de ce dernier, notamment la publication d'informations ayant trait aux changements climatiques, le renforcement du rôle des audits externes dans la communication d'informations aux organismes de supervision prudentielle et l'amélioration de l'efficacité de la réglementation applicable à ces audits. Les institutions financières d'envergure mondiale devaient faire l'objet d'audits de première qualité. Pour réaliser des audits de qualité et divulguer des informations fiables et utiles sur les risques, il fallait pouvoir compter sur des commissaires aux comptes sachant faire preuve de fermeté et d'esprit critique et insistant sur la nécessité de publier des informations et des comptes réguliers et sincères. Les sujets d'inquiétude comprenaient la qualité des audits liés aux contrôles internes, la perte de valeur des prêts, les évaluations de positions aux prix d'un modèle et la tendance des commissaires aux comptes à ne pas mettre en cause les estimations communiquées par les équipes de direction et à ne pas faire preuve d'esprit critique.

30. Pendant le débat qui a suivi, un expert a dit que le Conseil n'était pas directement responsable de la révision des instructions de ses pays membres concernant les provisions des banques. Un autre expert a fait observer que l'IASB avait publié des prescriptions sur les normes comptables en matière de provisions pour pertes sur prêts en septembre 2015 et que le Financial Accounting Standards Board ferait de même au premier trimestre 2016. Le Conseil de stabilité financière comptait demander à l'IASB et au Financial Accounting Standards Board d'envisager de faire converger, sur le long terme, leurs prescriptions en matière de provisions pour pertes sur prêts.

31. L'intervenant de la Banque mondiale a réfléchi aux problèmes que les pays rencontraient en appliquant les Normes internationales d'audit, notamment en ce qui concernait la complexité de la publication d'informations financières, la difficulté de l'approche fondée sur les risques, l'esprit critique professionnel, la documentation du travail d'audit, la communication avec les responsables de la gouvernance et le besoin d'améliorer les prescriptions relatives aux rapports d'audit.

32. La Banque mondiale assurait un appui au renforcement des capacités. En Europe et en Asie centrale, par exemple, elle avait publié un guide sur l'acquis communautaire de l'Union européenne, organisé une série d'activités de dialogue régional, donné des conseils sur la réforme de l'audit, facilité l'adoption des Normes internationales d'audit, tenu un forum sur des questions d'audit à l'intention des

superviseurs financiers, évalué des cursus de comptabilité et réalisé des études régionales sur les systèmes de supervision publique. La qualité des audits était compromise par le morcellement de la réglementation relative à l'information financière à caractère général, au contrôle prudentiel et à la supervision de l'audit. Différents problèmes d'audit concernaient le secteur public, les PME et les pratiques comptables, ainsi que la publication d'informations non financières.

33. Un expert lui ayant posé une question sur la nécessité de soumettre les PME à des audits, l'intervenant a répondu qu'il incombait aux partisans d'une telle réforme d'en démontrer l'utilité.

34. Dans un autre exposé, l'intervenant de la Fédération internationale des experts-comptables a présenté le point de vue des organisations comptables professionnelles. Il a indiqué que 106 États avaient déjà adopté les Normes internationales d'audit ou étaient en train de les adopter ou d'harmoniser avec elles leurs normes nationales. Les cabinets comptables devaient faire face à des difficultés techniques, de même qu'à des problèmes liés aux marchés et à la gestion de leurs activités. Les nouvelles dispositions qui avaient relevé le seuil de l'obligation d'audit avaient eu des incidences sur les services d'audit, particulièrement les missions d'examen et de vérification de la conformité. Les organisations comptables professionnelles jouaient un rôle important dans la mise en œuvre des Normes internationales d'audit, par exemple en les diffusant, en donnant des indications sur leur application et en organisant des formations. Pour répondre à la question d'un expert, l'intervenant a donné des exemples de services d'audit autres que les missions d'assurance et de leur utilisation dans différents États membres. Au titre de la réglementation de l'Union européenne, le seuil à partir duquel les PME étaient tenues d'établir des états financiers était plus élevé que celui à partir duquel elles devaient faire l'objet de missions d'assurance.

35. Un autre intervenant a décrit l'expérience d'un petit cabinet international de comptabilité qui appliquait les Normes internationales d'audit pour accroître la qualité des audits et faciliter l'intégration des cabinets membres des différents pays. Sans normes communes, il était plus difficile aux membres d'un réseau de cabinets d'accomplir leurs missions d'audit. Réaliser des examens de qualité n'était pas chose facile, et les obstacles rencontrés compliquaient la promotion de la mobilité du personnel et l'organisation de programmes de formation réguliers. Le cabinet de l'intervenant avait surmonté ces obstacles en appliquant les Normes internationales d'audit et était devenue membre du Forum des sociétés d'audit. Répondant à la question d'un expert, l'intervenant a indiqué que son cabinet utilisait un logiciel d'audit commun pour faciliter le processus d'audit dans les cabinets du réseau.

36. Dans son exposé, l'intervenant de la European Federation of Accountants and Auditors for Small and Medium-sized Enterprises a souligné qu'il importait de disposer de normes rigoureuses d'information financière et d'audit pour garantir la publication d'informations financières de qualité. Il a appelé l'attention sur différents aspects de la réforme de l'audit et sur le nouveau règlement relatif aux audits qui était entré en vigueur dans l'Union européenne. Il fallait remédier à l'écart persistant entre les attentes et les résultats, à la complexité des normes concernant l'information financière et au fait que les PME considéraient les audits comme une contrainte administrative. Il était nécessaire de sensibiliser les utilisateurs pour combler l'écart entre leurs attentes et les résultats réels. D'après une étude récente, les PME qui se soumettaient volontairement à des audits obtenaient de meilleures cotes de crédit. En réponse aux questions de certains experts, l'intervenant a donné des exemples de classification des PME dans l'Union européenne et en Allemagne. Selon lui, les commissaires aux comptes devaient posséder de bonnes compétences professionnelles

et de solides principes déontologiques pour gérer les éventuels conflits d'intérêts dans les cas où ils étaient rémunérés par l'entreprise examinée.

37. Deux représentants ont dit que leurs organisations respectives avaient collaboré dans le cadre de l'élaboration du guide pratique pour le développement de la comptabilité et qu'elles poursuivraient leur collaboration. Un expert s'est interrogé sur les moyens pour le secteur public d'attirer et de conserver du personnel compétent. Un intervenant lui a répondu qu'il trouverait des précisions sur le portail Global Knowledge Gateway de la Fédération internationale des experts-comptables. Un autre expert a dit que la publication d'informations sur la durabilité était susceptible de contribuer à un équilibre entre le pouvoir normatif des États membres et la puissance économique des entreprises.

C. Examen des bonnes pratiques visant à accroître le rôle de la publication d'informations par les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable
(Point 4 de l'ordre du jour)

38. En guise d'introduction, un représentant du secrétariat de la CNUCED a dit combien la publication d'informations par les entreprises pouvait aider à une mise en œuvre et à un suivi efficaces des objectifs de développement durable. En matière de publication d'informations sur la durabilité, les précédents travaux du Groupe d'experts avaient surtout porté sur la comptabilisation et la publication des coûts et des passifs environnementaux et sur les indicateurs relatifs à l'écocoefficacité et à la responsabilité sociale des entreprises dans les rapports annuels.

39. Le représentant du groupe consultatif de l'ISAR sur la publication d'informations par les entreprises et les objectifs de développement durable a expliqué que les activités des entreprises auraient des répercussions sur la réalisation de ces objectifs. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts devrait s'attacher à connaître les réactions des entreprises et encourager celles-ci à adopter des pratiques durables. Étant donné que le comportement des entreprises était influencé par les informations largement diffusées à ce sujet, il pourrait être utile de prendre en compte les objectifs de développement durable.

40. La représentante du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a estimé que la responsabilité sociale des entreprises devrait faire l'objet d'informations de meilleure qualité et servir à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il fallait aller plus loin en ce qui concernait les orientations, la cohérence et les méthodologies dans plusieurs domaines : consommation et qualité de l'eau, produits chimiques, déchets et consommation des ressources naturelles. Selon l'intervenante, les entreprises devaient publier des informations en ayant pour objectif stratégique de contribuer activement à un développement durable et en comprenant le contexte dans lequel leurs activités avaient un impact. Une coopération intersectorielle et d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur, entre les parties prenantes et les utilisateurs des informations, était indispensable. La sûreté de l'information renforçait la crédibilité des rapports. La cinquième édition de la publication du PNUE intitulée (Global « Environment Outlook 5: Environment for the future we want » (2012), méritait l'attention des entreprises.

41. En réponse à la question d'un expert, l'intervenante a indiqué que de nombreuses PME étaient intéressées par des rapports financiers et non financiers et que l'on se souciait de plus en plus de promouvoir des initiatives visant à rendre les activités du secteur privé compatibles avec un développement durable.

42. Dans son exposé, le représentant de l'International Integrated Reporting Council a indiqué que son organisation souhaitait que le comportement des entreprises serve les décisions d'investissement. L'adoption d'une approche intégrée pourrait entraîner plusieurs changements. Les informations destinées à être publiées ne seraient plus cloisonnées, mais interconnectées; elles aborderaient le système économique non plus sous le seul angle du capital financier, mais en fonction de toutes les formes de capital; elles troqueraient leur vision à court terme des marchés de capitaux pour une vision durable et à long terme. La publication d'informations par les entreprises s'inscrivait dans l'objectif de développement durable 12.6, mais aussi dans l'objectif 17 relatif au Partenariat mondial pour le développement durable. La CNUCED pouvait jouer un grand rôle de coordonnatrice dans ce domaine, aux côtés d'autres organismes compétents. L'International Integrated Reporting Council contribuait au Dialogue sur la publication d'informations par les entreprises, qui avait permis de cartographier les normes et les référentiels en vigueur, en montrant comment ils s'articulaient dans le cadre d'une approche intégrée.

43. Le représentant du Groupe d'amis du paragraphe 47 a estimé qu'il incombait à toutes les parties prenantes d'encourager la publication d'informations sur la durabilité. Par exemple, il était souhaitable que les pouvoirs publics incitent les entreprises à faire figurer de telles informations dans leurs rapports. Le Groupe d'amis du paragraphe 47 avait publié un document sur la manière dont les organismes publics encourageaient la publication d'informations sur la durabilité. Deux autres documents devaient paraître : l'un sur les politiques publiques qui régissaient la publication d'informations par les entreprises dans cinq pays, l'autre sur le secteur financier. Homogénéiser les informations sur la durabilité exigeait notamment de définir la notion de caractère significatif et de faire converger les différents dispositifs existants. Selon l'intervenant, un partenariat public-privé était indispensable pour renforcer la cohérence des initiatives et la coordination entre les parties prenantes.

44. Un représentant de la Fédération internationale des experts-comptables a souligné l'importance de la gouvernance d'entreprise et de la transparence ainsi que le rôle crucial du secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement durable. On ne pourrait encourager la publication d'informations sur la durabilité sans l'appui des cadres dirigeants et des membres des conseils d'administration. Parvenir à une vision à long terme n'était pas facile et la transparence jouait un rôle déterminant à cet égard. L'intervenant a constaté avec préoccupation que les présidents-directeurs généraux s'intéressaient de moins en moins à la durabilité, a insisté sur l'importance d'une réflexion globale et a estimé que les entreprises devaient afficher un objectif stratégique et réfléchir aux risques et avantages importants qui en découlaient. Les experts-comptables pouvaient aider les entreprises à être plus résilientes et les inciter à tenir compte des questions relatives au développement durable dans leur stratégie organisationnelle, leur financement, leurs activités et leur communication.

45. Dans son exposé, la représentante du Conseil des normes de publication d'informations sur le climat a dit que les initiatives examinées par le Conseil se rejoignaient dans une large mesure sur le fond et poursuivaient des objectifs concordants. Cependant, des définitions et des systèmes de mesure différents continuaient de coexister et il s'y ajoutait des problèmes opérationnels, organisationnels et techniques. L'un de ces problèmes techniques était de circonscrire les informations devant être publiées. Celles-ci devaient-elles porter uniquement sur la société-mère ou bien rendre aussi compte de l'impact de tous les autres maillons de la chaîne de valeur ? Pour lever ces obstacles, il fallait que les activités des différents organismes compétents soient mieux coordonnées. Les objectifs de développement durable, reflets des besoins de la société et de la planète, ajoutaient de nouvelles obligations d'information à celles déjà prévues par la loi. Par souci d'efficacité, il serait bon de voir comment la coopération entre le secteur public et le secteur privé

avait pu être étendue par le passé et d'accroître la participation des milieux financiers. Il convient aussi de souligner qu'aucune institution n'accueille les débats sur les grandes questions touchant à la responsabilité sociale des entreprises.

46. En réponse à la question d'un expert, un intervenant a précisé que le Groupe d'amis du paragraphe 47 était financé par ses membres. Bien que chaque pays prenne en charge ses frais de déplacement et que certains apportent aussi des contributions selon les besoins, le financement restait un problème. Il était également difficile d'attirer de nouveaux membres.

D. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

1. Document d'orientation sur les bonnes pratiques en matière de contrôle du respect et de l'application des dispositions en vigueur

47. La chef du Service des entreprises de la CNUCED a annoncé l'élaboration par le secrétariat d'un projet de document d'orientation sur le contrôle du respect et de l'application des dispositions en vigueur. Dans ce domaine, les problèmes résidaient dans la nouveauté du sujet, la grande interdépendance avec les différents paramètres institutionnels et juridiques, le manque de personnel compétent, et l'absence de mandats, de méthodologies et de capacités techniques. Dans ce domaine, un système de contrôle efficace devait être encadré par des critères de référence et de comparaison (bonnes pratiques et exemples à suivre) et s'appuyer sur des activités et des méthodologies (par exemple, pour la sélection des entités qui feraient l'objet d'une inspection et d'une évaluation d'impact). Il devait aussi avoir des bases institutionnelles solides et être mis en œuvre par des administrations compétentes, aux attributions clairement définies et dotées de larges pouvoirs d'enquête et de répression.

48. Dans son exposé, la représentante du Ministère ukrainien des finances a insisté sur l'importance d'un tel système pour les économies émergentes, comme celle de son pays. Les informations financières publiées ne pourraient être d'une grande qualité que si les institutions assuraient la primauté du droit, la qualité de la réglementation, la lutte contre la corruption, une bonne gouvernance, la stabilité politique et la transparence. L'intervenante a proposé que le secteur public participe au contrôle du respect et de l'application des dispositions en vigueur, car il importait de mettre l'accent sur l'obligation redditionnelle, la transparence et l'évaluation du risque de non-exécution dans le secteur public.

49. Selon le représentant du Conseil d'information financière du Nigéria, la Fédération internationale des experts-comptables estimait qu'il appartenait à ses membres de faire la preuve de la fiabilité de leur contrôle du respect et de l'application des dispositions, garant des intérêts des investisseurs et des autres parties prenantes, et d'assurer des pratiques de bonne gouvernance d'entreprise ainsi que la publication d'informations et de rapports financiers exacts et fiables. Les obstacles à une réglementation efficace résideraient notamment dans la faible application des dispositions et le laxisme réglementaire découlant de pressions politiques, et dans l'insuffisance des normes professionnelles. Le Conseil était favorable à un système d'autorégulation et d'autocontrôle par les entreprises. Un système efficace de contrôle du respect et de l'application des dispositions en vigueur devrait aider à régler les différends bien avant qu'une action en justice ne soit nécessaire.

50. Un expert a souhaité en savoir plus sur la manière dont le Conseil d'information financière sélectionnait les membres des comités d'audit et vérifiait que les entités d'intérêt public se conformaient à leurs obligations. L'intervenante a expliqué que, au

Nigéria, les comités d'audit étaient composés de six membres (trois parties prenantes, et trois directeurs) et devaient être enregistrés auprès du Conseil d'information financière. Le Conseil s'employait à créer une équipe qui contrôlerait l'application des dispositions relatives à l'information dans le secteur public et envisageait d'examiner les rapports financiers des entités publiques sur la base des normes IPSAS.

51. Un autre expert a demandé si, au Nigéria, toutes les entreprises étaient tenues d'avoir des comités d'audit. L'intervenant a indiqué que les organismes de réglementation s'occupaient principalement des entités d'intérêt public et que les micro-entreprises n'avaient pas l'obligation de rendre compte au Conseil d'information financière. Les entreprises privées, les entreprises publiques, les institutions fiduciaires ainsi que les fonds publics et les ministères devaient avoir des comités d'audit.

52. Un expert a voulu savoir comment vaincre l'opposition aux nouvelles mesures car, dans son pays, les mesures réglementaires se heurtaient à la réticence silencieuse d'une large majorité et à l'opposition clairement exprimée d'une minorité. L'intervenant a jugé important de mettre la législation à l'épreuve, de sensibiliser certaines parties prenantes et de mettre en place des partenariats techniques afin de favoriser les échanges entre les professionnels de l'audit.

53. Un expert a voulu savoir comment le Conseil d'information financière s'assurait du sens des responsabilités des commissaires aux comptes et s'il contrôlait la qualité de leurs travaux. Un intervenant a répondu que le Conseil était un organisme public qui, en principe, ne s'immisçait pas dans les activités des commissaires aux comptes, sauf à des fins de contrôle de qualité. Si les commissaires aux comptes faisaient correctement leur travail, le Conseil n'entrait en jeu qu'une fois que les états financiers avaient été arrêtés et approuvés par le conseil d'administration de l'entreprise.

54. Le représentant de l'Institut singapourien des comptables agréés a présenté aux participants le système adopté par Singapour pour contrôler le respect et l'application des dispositions en vigueur. Ce système faisait notamment appel à la Bourse de Singapour, à l'Autorité de réglementation de la comptabilité et des entreprises, à l'Institut singapourien des comptables agréés, à l'Institut singapourien des dirigeants d'entreprises et à l'Association singapourienne des investisseurs boursiers. La Bourse de Singapour avait mis en place trois commissions indépendantes afin que le règlement de cotation soit élaboré et appliqué plus efficacement. Le Programme de surveillance de l'information financière a facilité le contrôle des vérifications effectuées par les experts-comptables et a permis aux autorités réglementaires d'unir leurs efforts afin d'améliorer le système national de publication d'informations financières. L'Institut singapourien des comptables agréés a travaillé en étroite collaboration avec les organismes de réglementation et disposait de programmes disciplinaires, obligatoires ou facultatifs.

55. L'intervenant de la Fédération internationale des experts-comptables a expliqué le rôle joué par cet organisme et a exposé les mesures prises par celui-ci en matière de contrôle du respect et de l'application des dispositions. Sept déclarations récapitulaient l'ensemble des obligations des membres, mais un cadre de gouvernance faisait encore défaut. Ces déclarations, de nature variée, formaient une structure où l'enseignement en ligne tenait lieu de fondation. Sur celles-ci s'élevaient trois piliers de normes internationales (les normes internationales d'information financière (IFRS), les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et les normes internationales d'audit), avec, au sommet, la déontologie, le contrôle de qualité, les enquêtes et la discipline. Les Déclarations des obligations des membres n'étaient pas sans une certaine souplesse d'application, pouvant s'adapter à diverses parties prenantes et à différents degrés de responsabilité. Elles permettaient également de

repérer les principales difficultés rencontrées par les membres. L'initiative récemment adoptée par la Fédération, axée sur des tableaux de bord, permettait de savoir où en était chaque pays dans l'adoption des normes internationales et si les organisations comptables professionnelles respectaient leurs obligations en tant que membre.

56. L'intervenant de l'Association of Chartered Certified Accountants a insisté sur la nécessité d'améliorer les normes d'audit et d'établir des critères d'évaluation mondialement acceptés. De fait, les autorités de contrôle de la profession pouvaient fonder leur examen sur la notation des composantes de l'audit, le nombre d'irrégularités ou l'opinion des vérificateurs. L'intervenant a proposé que les autorités diffusent les résultats de leurs contrôles et conseillent sur la manière d'améliorer la qualité des vérifications. Les irrégularités posaient problème non seulement par leur nombre, mais aussi par leurs répercussions sur la mission du commissaire aux comptes. Elles résultaient généralement d'un manque de compétence, de surveillance et d'indépendance. L'intervenant a aussi laissé entendre que l'utilisation d'indicateurs de qualité, l'analyse des liens entre ces indicateurs et une analyse approfondie pourraient aider à identifier les facteurs à l'origine des erreurs d'audit.

57. Selon l'intervenant du cabinet KPR Associates, dans plusieurs pays, les normes et les pratiques d'audit étaient élaborées en fonction de la nature du financement, de la taille des entreprises et des marchés de capitaux et de leur degré de complexité, de la législation fiscale et du cadre juridique, entre autres facteurs. Il a fait un exposé sur le modèle « 3P » (produits, personnes et infrastructures physiques) et a conclu qu'un changement d'orientation s'imposait afin de tenir compte de l'impact de la technologie sur la chaîne de valeur de l'information financière.

58. Au cours des discussions qui ont suivi, un expert a voulu savoir quelle était la taille minimale requise pour suivre le modèle « 3P » et comment les très petites entreprises pouvaient être incitées à utiliser de meilleures normes comptables. Un intervenant a répondu que la taille de l'entité importait peu, tant que celle-ci avait les personnes, les produits et les infrastructures nécessaires.

2. Version en ligne du guide pratique pour le développement de la comptabilité : le point sur sa mise en œuvre

59. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté les principales caractéristiques du guide pratique pour le développement de la comptabilité. Ce référentiel quantitatif renseignait sur les progrès réalisés par chaque pays dans le domaine de la publication d'informations, comparativement aux autres. C'était un outil d'auto-évaluation et d'orientation, auquel les pays pouvaient se référer pour améliorer leurs moyens de publication, définir un plan d'action commun et renforcer leurs capacités. Le guide pratique pour le développement de la comptabilité comprenait un questionnaire, des valeurs de référence et de comparaison, un modèle statistique et des conseils d'application. Sa version en ligne (e-ADT) était accessible au public – en anglais, en espagnol, en français et en russe.

60. Dans son exposé, la représentante du Ministère kazakh des finances a fait part des progrès accomplis par son pays dans l'application du guide pratique pour le développement de la comptabilité. S'agissant de la publication d'informations par les entreprises, le Gouvernement kazakh œuvrait en faveur de la normalisation et de la convergence, par exemple, en vue de la création d'une autorité de contrôle et de la définition des obligations incombant aux organismes professionnels. Dans cette optique, il avait adopté le guide pratique pour le développement de la comptabilité, dans l'idée que celui-ci pourrait l'aider à repérer les aspects problématiques et à déterminer la voie à suivre pour améliorer les moyens de publication des informations. À l'issue de ses consultations avec la CNUCED, le Gouvernement kazakh avait chargé un consultant national du projet.

61. Plusieurs experts ont voulu savoir quelles mesures avaient été prises par le Gouvernement kazakh en vue de l'adoption des normes IFRS et où en était le pays dans la mise en œuvre du guide pratique. Un intervenant a répondu que le Kazakhstan avait fait des progrès sur le plan de la transparence et avait adopté des dispositions juridiquement contraignantes, et que la mise en œuvre du guide pratique venait juste de débiter. Un expert a demandé des précisions sur le rôle du consultant national, compte tenu du grand nombre de parties prenantes. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit qu'il était effectivement difficile de coordonner toutes les parties prenantes, mais que le guide pratique s'était révélé un moyen efficace de nouer le dialogue entre elles dans les nombreux pays où il avait été mis en œuvre.

3. Activités d'autres organisations internationales et régionales

62. Dans son exposé, la représentante de la Fédération des experts-comptables méditerranéens a fait le point sur les principales activités menées par son organisation depuis la dernière session. La Fédération était une association à but non lucratif composée de 14 instituts professionnels et de 11 pays méditerranéens travaillant à la mise en place d'un marché plus intégré. Son but était d'informer, de promouvoir une information financière de qualité et de renforcer les capacités. Elle tiendrait sa quatorzième conférence annuelle à Porto (Portugal), en avril 2016. Parmi ses initiatives figurait le programme Trainex, qui, par un système d'échange de jeunes diplômés, devait contribuer à l'harmonisation des méthodes de travail.

63. Le représentant du Conseil international de normalisation de la comptabilité (IASB) a donné un aperçu du rôle de cet organisme et de ses progrès dans la mise en œuvre des normes IFRS. S'agissant de la révision de la Norme internationale d'information financière (IFRS) pour les petites et moyennes entités (2009), l'IASB a constaté que bon nombre des problèmes rencontrés concernaient l'application de cette norme, et non sa teneur. Celle-ci n'avait donc guère été modifiée. L'application de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » avait été reportée d'une année. Le processus décisionnel pour la norme sur les contrats de location avait été mené à son terme et l'IASB comptait publier la norme sur les contrats d'assurance en 2016. Entre autres nouveaux textes figurait un projet de guide pratique pour l'application de la notion de caractère significatif, qui donnait des conseils sur le sujet et invitait à l'analyse critique. L'initiative concernant les informations à fournir portait sur la complémentarité des informations contenues dans les états financiers principaux et dans leurs notes, tandis que le projet d'interprétation du Comité d'interprétation des normes IFRS traitait des actifs et passifs d'impôt en cas d'incertitude concernant l'imposition des résultats. Un document de travail sur les principes qui sous-tendent les informations à fournir était attendu pour le premier trimestre de 2016.

64. Une représentante de la Banque mondiale a évoqué la récente restructuration de son organisation en 14 pôles de « pratiques mondiales ». La gouvernance s'était révélée l'un des principaux domaines dans lesquels les pays clients avaient besoin d'assistance. La représentante a fait le point sur les rapports sur le respect des normes et codes, y compris le rapport AA 2.0 sur la comptabilité et l'audit (à paraître), le programme sur les dépenses publiques et la responsabilité financière, et d'autres programmes régionaux et nationaux. Elle a notamment mentionné que les représentants de 160 organisations comptables professionnelles, établies dans 60 pays, s'étaient réunis à Rome, en novembre 2014, pour une conférence sur le thème: « Développer la comptabilité pour obtenir des résultats ».

65. Le représentant de la Fédération internationale des experts-comptables a présenté les résultats de l'enquête mondiale récemment menée par son organisation sur l'impact de la réglementation sur les entreprises. Distribué par l'intermédiaire de

grands réseaux comptables, financiers et commerciaux internationaux, le questionnaire avait été complété par 313 professionnels de la comptabilité, des services financiers et de divers autres secteurs industriels et commerciaux pendant les mois de juillet et d'août 2015. Les réponses avaient révélé le besoin d'une réglementation cohérente des entreprises pour favoriser la croissance. En réponse à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Fédération a indiqué combien il importait d'établir des dispositions pertinentes et cohérentes entre les pays en matière de réglementation et de publication d'informations sur les changements climatiques. Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques pouvaient être d'une grande aide à cet égard, en surveillant les résultats des gouvernements nationaux dans la mise en œuvre de leurs engagements et de leurs programmes d'atténuation et d'adaptation. La Fédération proposait deux instruments de premier plan : une plateforme mondiale de ressources et de références (Global Knowledge Gateway), qui comptabilisait plus de 35 000 visiteurs par mois, et une enquête mondiale auprès des cabinets comptables de petite et moyenne taille (Global SMP Survey 2015), sur laquelle il était depuis peu possible de formuler des observations dans 22 langues.

66. L'intervenant de l'International Integrated Reporting Council a dit que l'intérêt de publier des informations globales ne faisait plus aucun doute, bien que l'on discute beaucoup de la manière et des raisons d'adopter une approche intégrée. Son organisation, qui était axée sur le marché, proposait des exemples de meilleures pratiques, des études de cas et des guides d'application. Les informations non financières avaient un intérêt sur le plan financier, mais leur publication posait plus de difficultés. Pourtant, plus d'un millier d'organisations publiaient, sous une forme ou une autre, des informations globales, et les investisseurs étaient favorables à la généralisation de cette pratique.

67. Au cours de débats qui ont suivi, un expert s'est demandé pourquoi tant de pays de l'Union européenne n'appliquaient pas les normes IFRS pour les PME, alors qu'ils étaient mieux représentés que d'autres dans le processus de normalisation de l'IASB. Un intervenant a répondu qu'une étude était en cours sur l'organisation et l'efficacité de l'IASB et a mis en avant les efforts déployés par la Fondation des IFRS en vue d'élargir et d'équilibrer la représentation géographique. De nombreux pays utilisaient les normes IFRS pour les PME, soit directement, soit comme base d'élaboration de leurs normes nationales.

68. Selon un autre expert, l'adoption récente par la Norvège de ces normes qui, par le passé, avaient surtout été appliquées par les pays en développement, marquait un tournant dans leur mise en œuvre dans les pays développés. Un intervenant a laissé entendre que les normes IFRS pourraient être appliquées par un plus grand nombre de pays européens. Un autre expert a jugé souhaitable de les simplifier, compte tenu de la complexité de leurs définitions et de la difficulté à les traduire, en particulier, à des fins pédagogiques.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

69. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a élu le Bureau ci-après :

Présidente : M^{me} Vania da Costa Borgerth (Brésil)

Vice-Président-Rapporteur : M. Gerard Ee (Singapour)

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
(Point 2 de l'ordre du jour)

70. À sa séance plénière d'ouverture, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a aussi adopté l'ordre du jour provisoire de la session, publié sous la cote TD/B/C.II/ISAR/72. L'ordre du jour se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Éléments fondamentaux de la publication d'informations de qualité par les entreprises: les prescriptions internationales en matière d'audit et d'assurance et les bonnes pratiques relatives à leur application.
4. Examen des bonnes pratiques visant à accroître le rôle de la publication d'informations par les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session.
7. Adoption du rapport.

C. Résultats de la session

71. À sa séance plénière de clôture, le vendredi 6 novembre 2015, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a adopté ses conclusions concertées et a décidé que la Présidente résumerait les discussions informelles. Il a aussi approuvé l'ordre du jour provisoire de sa trente-troisième session (annexe I).

D. Adoption du rapport
(Point 6 de l'ordre du jour)

72. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts a autorisé le Vice-Président-Rapporteur à établir, sous l'autorité de la Présidente, la version finale du rapport après la clôture de la session.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la trente-troisième session

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Mise en œuvre pratique du contrôle du respect et de l'application des dispositions en matière de comptabilité et de vérification en vue de la publication d'informations de qualité.
4. Accroître le rôle de la publication d'informations par les entreprises dans la réalisation des objectifs de développement durable : l'intégration d'informations sur l'environnement, les questions sociales et la gouvernance dans les rapports des entreprises.
5. Questions diverses.
6. Ordre du jour provisoire de la trente-quatrième session.
7. Adoption du rapport.

Annexe II

Participation²

1. Les représentants des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la session :

Afrique du Sud	Mali
Algérie	Malte
Antigua-et-Barbuda	Maroc
Argentine	Namibie
Autriche	Nigéria
Bélarus	Ouganda
Belgique	Pays-Bas
Brésil	Pakistan
Burundi	Pérou
Cambodge	Philippines
Chine	Portugal
Côte d'Ivoire	République
Espagne	démocratique du
États-Unis d'Amérique	Congo
Fédération de Russie	Roumanie
France	Sri Lanka
Gabon	Suisse
Ghana	Swaziland
Grèce	Trinité-et-Tobago
Haïti	Tunisie
Kazakhstan	Turquie
Koweït	Ukraine
Lettonie	Viet Nam
Lituanie	Zambie
	Zimbabwe

2. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Organisation de coopération islamique
Union européenne

3. Le programme des Nations Unies ci-après était représenté à la session :

Programme des Nations Unies pour l'environnement

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Groupe de la Banque mondiale
Organisation mondiale du commerce

² Cette liste comprend uniquement les participants inscrits. La liste complète des participants figure dans le document TD/B/C.II/ISAR/INF.8.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Ingénieurs du Monde

Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique internationale
